

Compte rendu des ateliers PNF réforme du collège le 28 septembre 2015

I. Questions- Réponses possibles

Se référer également à la foire aux questions sur EDUSCOL

Le classement peut se réaliser de manière variable « nomenclature, typologie » ou « réglementaire, organisationnel, pédagogique ». ou par thématique : « charge de travail pour les profs, langues, évaluation, nouveaux enseignements » ou par les acteurs concernés.

1. Comment les nouveaux horaires des élèves se traduiront-ils dans les horaires des enseignants ?

Une heure d'un enseignement disciplinaire correspond à une heure effective devant élèves. Que l'on enseigne en accompagnement personnalisé, en enseignement pratique interdisciplinaire ou en cours « ordinaire », cela reste compris dans l'horaire disciplinaire (par exemple, dans les 3,5 heures de mathématiques au cycle 4). Mais il est possible, grâce à la marge horaire supplémentaire (3 heures par division en 2017 – 2 h 45 en 2016), de prévoir de la co-intervention ou des groupes à effectif réduit. Dès lors, une heure d'enseignement devant élèves conduit à « consommer » 1 heure de la dotation horaire supplémentaire, dans la limite de la marge donnée à chaque établissement.

2. L'augmentation de la charge de travail de l'enseignant sera-t-elle reconnue et valorisée et, si oui, comment ?

Il ne s'agit pas d'une réelle augmentation de la charge de travail, mais d'une nouvelle façon de travailler. Nécessairement, mettre en œuvre un nouveau programme et prévoir une nouvelle organisation supposent un effort et du temps d'adaptation. Les équipes seront accompagnées dans le cadre de leur développement professionnel en lien avec les nouvelles compétences attendues.

Dans ce cadre, il est important de penser la répartition des tâches au sein des équipes éducatives et des équipes disciplinaires.

La concertation est nécessaire et s'inscrit dans les missions de l'enseignant tel que prévues dans le décret de 2014 (**Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré**). Ainsi, au service d'enseignement, « heures face aux élèves », s'ajoutent des missions liées au service parmi lesquelles « le travail au sein d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire. »

Afin de faciliter le travail en équipe, la circulaire du 30 juin recommande que l'organisation des emplois du temps permette la concertation des enseignants ; ces temps n'apparaissent pas, par contre, dans le décompte de leurs heures de service devant élèves.

Enfin, il est possible de reconnaître l'investissement des enseignants dans le cadre de missions particulières par le biais des indemnités (IMP) fixées par les décrets n° 2014-940 et n° 2014-941 du 20 août 2014, missions telles que la coordination de discipline, la coordination de cycle... « exercice de ces missions particulières, qui peuvent être nécessaires à l'accomplissement de l'ensemble des missions du service public de l'éducation ». Ces enveloppes académiques sont réparties entre les établissements.

sein d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire. »

De façon à faciliter ce travail d'équipe, la circulaire du 30 juin 2015 recommande que l'organisation des emplois du temps permette la concertation des enseignants.

7. De quel soutien les enseignants bénéficieront-ils pour la mise en place des EPI ?

La DGESCO et les académies ont programmé pour l'année 2015-2016 des formations pour aider les équipes à organiser les projets qu'ils souhaiteraient mener. Des ressources sont mises à disposition sur les plateformes académiques et nationales.

La mise en place des EPI se construit par une réflexion dans les établissements à partir :

- du croisement des programmes des disciplines
- des domaines du socle commun ;
- des parcours éducatifs (parcours citoyen, parcours Avenir, PEAC) ;
- des éducations à (la santé, la défense, la sécurité routière, aux médias et à l'information, ...) ;
- des projets existants.

Des formations interdisciplinaires contribuent à aider les équipes dans l'élaboration des EPI. Les corps d'inspection ont également un rôle à jouer dans l'accompagnement des enseignants. Chaque établissement doit mener une réflexion qui anticipe sur l'organisation à venir en tenant compte des besoins des établissements.

8. Que deviennent la prépa-pro et la "découverte professionnelle" en 3^{ème} ?

Permettre à chaque collégien de préparer, de façon plus progressive, son parcours futur est l'un des enjeux de cette réforme. Ainsi dans le cadre du parcours Avenir, tous les élèves seront désormais sensibilisés plus tôt à la découverte du monde économique et professionnel de façon à favoriser la réflexion et les choix d'orientation qui leur sont offerts. De plus, cette thématique trouve tout naturellement sa place dans les ÉPI ; les objectifs de la DP3 sont étendus à l'ensemble des élèves, avec des contenus renouvelés par le parcours Avenir, de sorte que le principe des 3 h n'a plus vocation à exister.

Toutefois, les élèves qui manifesteraient dès la classe de quatrième, des besoins spécifiques qui les amèneraient à poursuivre dans une filière professionnelle à l'issue de leur scolarité au collège, auront toujours la possibilité d'être scolarisés dans une classe de « 3e Prépa-Pro ». Cette classe doit permettre aux élèves de construire de façon plus active leur projet de formation et d'orientation grâce aux 6 h d'enseignements de complément qui seront exclusivement réservées à ce sujet.

En plus des EPI, et en particulier celui ayant pour thématique « Monde économique et professionnel », les élèves de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel disposent d'**un enseignement de complément** de découverte professionnelle consacré à leur parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel. Cet enseignement leur permet notamment de découvrir différents métiers et voies de formation des champs professionnels, y compris à travers des périodes de stage, afin de contribuer à la finalisation de leur projet de poursuite d'études.

Le contenu de l'enseignement de complément de découverte professionnelle est fixé conformément au référentiel du parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel.

L'enseignement de complément de découverte professionnelle porte sur un volume de 216 heures réparties sur l'année scolaire, qui comprennent des visites d'information, séquences d'observation, stages d'initiation, voire d'application.

Concernant l'évaluation, la réflexion engagée qui aboutira à un arrêté relatif aux modalités d'attribution du DNB, prévoit :

un contrôle continu visant à évaluer le niveau de maîtrise des huit composantes du socle selon une échelle à 4 échelons ;

un examen final composé de trois épreuves obligatoires, une orale et deux écrites.

Concernant le bilan des acquis scolaires des élèves, chaque établissement établit les modalités de la mise en œuvre de l'évaluation. Le livret scolaire comprendra :

des **bilans périodiques** : ils sont établis par chaque établissement en se conformant au cadre national définissant les domaines d'enseignement (les disciplines) et les rubriques telles que bilans et conseils pour progresser, les éléments du programme de cycle travaillés, une indication des actions réalisées en AP, l'appréciation des projets mis en œuvre dans le cadre des EPI ...

et des **bilans de fin de cycle** qui positionnent l'élève à un niveau de maîtrise des 8 composantes du socle.

L'établissement décide des modalités de l'évaluation.

15. Les EPI vont-ils contribuer à terme à la disparition des spécificités de chaque discipline ? Les enseignants de certaines disciplines (en arts et sciences par exemple) vont-ils devenir bivalents ? Un enseignant est recruté dans une discipline, au regard de son expertise et de sa maîtrise des compétences inscrites au référentiel des métiers du professorat et de l'éducation. L'interdisciplinarité n'est ni une perte ni une dilution de l'expertise disciplinaire ; c'est, au contraire, être capable de faire converger les savoirs disciplinaires pour mieux appréhender leur utilité et la façon dont on peut les convoquer pour comprendre des situations de la vie quotidienne ou comprendre les enjeux sociétaux. C'est alors une manière de permettre aux élèves de mieux comprendre le sens des apprentissages scolaires.

Aussi, n'est-il pas demandé à un professeur de mathématiques, par exemple, d'enseigner la géographie ou le français dans le cadre de l'EPI, mais bien davantage d'utiliser ses connaissances et son regard pour rendre utile ou complémentaire sa discipline par rapport à une autre. Dès lors, l'enseignant de mathématiques est capable en géographie de parler de repérage sur le globe terrestre, d'apporter un regard critique sur les représentations statistiques utilisées en géographie tout comme développer des situations d'échanges et de débats en classe pour faire travailler les élèves en communication orale. Il ne s'agit pas d'être bivalent mais de mettre en perspective sa discipline au regard des problématiques transversales qui traversent l'ensemble des connaissances humaines.

16. La réforme conduit-elle à l'hégémonie de l'anglais et la minoration des autres langues ?

La mise en œuvre d'une carte académique des langues permettra d'assurer la poursuite de l'apprentissage d'une langue de l'école primaire au lycée. Ainsi l'anglais ne devient pas la langue exclusivement enseignée au titre de la LV1.

La réforme renforce de plus l'apprentissage des langues en LV2 en la rendant obligatoire pour tous les élèves dès la classe de 5^{ème}. En effet, dans l'ancienne grille horaire, 3h par semaine sur deux ans étaient prévues en LV2 soit un volume horaire de 216h (3h x 36 semaines x 2 années) ; il y aura désormais 270h (2.5h x 36 x 3 années).

II. Argumentaires

1. « Convaincre son coiffeur »

« L'enjeu est de **faire réussir tous les élèves**, et de réduire par la même les inégalités scolaires. Cela se traduit tout d'abord par un plus fort **accompagnement des élèves** par leurs professeurs grâce, notamment, à la mise en place de l'accompagnement personnalisé. Par ailleurs, pour que chacun puisse révéler son potentiel, l'accent est mis sur **une approche plus concrète** dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires EPI. Reposant sur une **logique de projet**, ils permettent de faire le lien entre théorie et pratique. »

2. « Convaincre un personnel de l'éducation nationale »

« La réforme du collège s'impose dans la mesure où notre société est confrontée à de profonds changements que l'Institution ne peut ignorer. Si le collège unique a réussi à **scolariser** massivement les adolescents dans leur diversité, il peine cependant à **démocratiser** leur réussite comme en témoignent les résultats aux évaluations internationales.

Aussi la réforme du collège s'inscrit-elle dans le cadre de la Refondation de l'école et répond à la nécessité de rendre « **l'école juste pour tous et exigeante pour chacun** ».

La réforme ne peut réussir que si l'on agit **simultanément** sur tous les leviers qui permettront de renforcer l'action des acteurs de l'école qui sont engagés au quotidien dans la réussite scolaire des élèves.

C'est pourquoi, les contenus des programmes sont repensés en lien avec le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, en même temps qu'est instaurée une nouvelle organisation structurelle des enseignements, de manière à favoriser une diversification des modalités pédagogiques. Ces dernières doivent permettre une meilleure prise en compte de la diversité des besoins des élèves pour assurer l'accès de tous à la maîtrise des compétences nécessaires à une intégration réussie dans une société complexe. C'est le cœur de la réforme : accompagner et faire progresser tous les élèves.

C'est pourquoi, les enseignements disciplinaires intègrent deux formes d'enseignement:

L'accompagnement personnalisé (AP) qui prend en compte les besoins spécifiques et identifiés de tous les élèves.

21. L'enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) qui tend à croiser les acquis des différentes disciplines entre elles dans une démarche de projet avec une réalisation concrète, non seulement pour mobiliser l'investissement des élèves mais aussi pour mieux mettre en valeur le sens aux apprentissages.

« Les **enjeux** sont essentiels pour tous les acteurs. Du point de vue des élèves, au-delà de la réussite scolaire, il s'agit de garantir que le collège soit un lieu d'épanouissement de l'individu, que le rapport au savoir soit fondé sur un développement personnel, accessible à tous et à même d'assurer la réussite professionnelle. Du point de vue des enseignants, la réforme du collège doit favoriser un renforcement de leur professionnalité.

Concrètement, les cycles sont repensés sur une durée de trois ans qui donne du temps pour consolider les apprentissages. Le cycle 3 permet de renforcer la cohérence et la continuité entre le premier et le second degrés. Du point de vue de l'organisation des enseignements, sur les 26 h